

Les règles d'or de l'ADIRA

L'ADIRA est une structure d'accueil et de mise en relation de tous les acteurs régionaux des technologies de l'information et du digital.

Ses valeurs clés :

- Le respect, la bienveillance et l'écoute
- L'entraide, le partage d'expériences, de connaissances et de contacts
- La réserve et la confidentialité

Tout membre adhérent de l'ADIRA s'engage à respecter sa charte éthique et notamment:

- Faire preuve de réactivité en répondant aux demandes ou convocations émises par le bureau,
- Assister régulièrement aux diverses assemblées et réunions,
- Participer aux travaux lancés par l'ADIRA, dans la mesure de ses compétences et de son temps disponible,
- Contribuer au bon fonctionnement de l'ADIRA et à son rayonnement,
- Adopter une attitude empreinte de civilité, de loyauté et de respect de l'image de l'ADIRA et à l'égard des autres membres de l'ADIRA, y compris sur les réseaux sociaux,
- Exercer son activité au sein de l'ADIRA en toute indépendance, dans le principe de la séparation des métiers et des fonctions,
- Respecter le caractère confidentiel d'informations partagées dans le cadre des travaux de l'ADIRA en adoptant une attitude de réserve,
- Respecter deux principes essentiels : la non-discrimination et la prohibition de situations de conflit d'intérêts.
- Respecter les règles de concurrence dans le cadre de son activité au sein de l'ADIRA

L'ADIRA affirme son engagement à :

- Promouvoir la diversité en prohibant toute forme de discrimination fondée sur le genre, l'âge, l'origine, la religion, l'orientation sexuelle, l'apparence physique, l'état de santé, l'appartenance syndicale ou la situation de handicap.
- Apporter à ses membres toute l'aide et la coopération souhaitables pour leur permettre de résoudre un conflit d'intérêts ayant fait l'objet d'une déclaration préalable.
- Protéger les données à caractère personnel de ses membres et des tiers en relation avec l'ADIRA, et à respecter la législation en la matière.